PIBS 3432f02

ONTARIO

PLANS D'ACTIVITÉS DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO - 1998-1999

Ministère de l'Environnement

Page d'accueil du ministère de l'Environnement

Table des matières :

Message du ministre
Objectif général du ministère
Rapport annuel sur les réalisations et les engagements clés
Activités de base
Stratégies clés
Mesures clés d'évaluation de la performance
Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base pour 1997-1998
Plan des affectations 1998-1999 approuvées par le ministère par activité de base
Personnes à contacter

MESSAGE DU MINISTRE

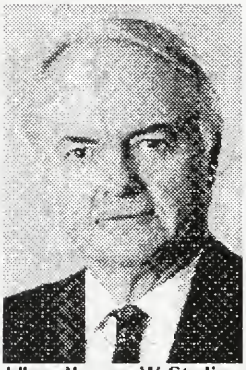
L'hon. Norman W. Sterling

Partout dans la province, les foyers, les entreprises et les industries reconnaissent qu'il est dans l'intérêt de tous d'avoir un environnement sain. Au ministère de l'Environnement, nous veillons à ce que les habitants de l'Ontario puissent respirer de l'air pur, disposer d'eau bonne à boire et vivre sur des sols propres.

En tant que ministre de l'Environnement, j'ai le plaisir de vous faire part de notre plan d'activités pour 1998-1999. Nous avons pour objectif d'établir des normes environnementales claires et solides, axées sur les résultats -- et non les procédés -- et de veiller à leur observation. Nous recherchons des méthodes qui s'écartent des sentiers battus pour veiller à la protection de l'environnement, au profit des générations futures. Ceci comprend une coopération accrue avec les collectivités, les industries et les organismes.

Le présent plan d'activités expose certaines de nos stratégies clés pour l'année à venir. Conscients du fait qu'un environnement sain favorise la compétitivité de l'Ontario et en fait un endroit où il fait bon vivre et travailler, nous consoliderons les progrès réalisés. Qu'il s'agisse d'efforts de protection de l'environnement ou de programmes de conservation, l'Ontario est, et continuera d'être, un chef de file et d'adopter des solutions et des technologies novatrices.

Nous aurons pour priorité de trouver des solutions aux problèmes qui posent le plus de risques à l'environnement et à la santé, et de prendre les mesures nécessaires face aux nouveaux problèmes comme le changement climatique. Nous poursuivrons également nos efforts d'amélioration de la qualité de l'air. Un programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles, de nouvelles normes strictes sur la qualité de l'air, l'application énergique de ces normes et des capacités de surveillance améliorées renforceront la protection de nos familles contre les dangers de la pollution atmosphérique. La création de la nouvelle Fondation ontarienne de régénération des Grands Lacs, dotée de cinq millions de dollars, permettra de contribuer aux efforts d'assainissement et aidera à revitaliser l'une des ressources les plus précieuses de l'Ontario. Nous poursuivrons un cadre réglementaire solide tout en recherchant des possibilités de partenariats novateurs afin d'encourager tous les secteurs de l'Ontario à participer aux efforts de conservation et de protection de l'environnement.

Un environnement propre et sûr fait partie intégrante des attraits de cette province pour les investisseurs et la création de nouveaux emplois. Le ministère est d'avis qu'il a un rôle important à jouer pour faire de l'Ontario le meilleur endroit en Amérique du Nord, et il est déterminé à s'en acquitter.

L'honorable Norman W. Sterling
Ministre de l'Environnement

OBJECTIF GÉNÉRAL DU MINISTÈRE

L'objectif du ministère de l'Environnement est le suivant :

- assurer un milieu caractérisé par de l'air pur et des eaux et des sols propres, qui favorise le bien-être et la santé, ainsi que les activités récréatives, commerciales et industrielles.

Pour atteindre cet objectif, le ministère établit des politiques, des normes et des règles claires qui assurent la protection de l'environnement et favorisent les activités de conservation. Tout en surveillant l'application de ces règles et en veillant à leur observation, le ministère cherche des façons novatrices

d'appuyer les règlements. Celles-ci comprennent l'établissement de partenariats avec les collectivités, le milieu industriel et les organismes pour trouver des moyens souples, pratiques et efficients de renforcer les efforts de conservation et de protection de l'environnement.

Un environnement sain est essentiel au bien-être de nos familles et à la capacité de la province à attirer les investissements et à stimuler la création d'emplois.

Nous contribuons à faire de la province le meilleur endroit en Amérique du Nord en assurant à l'Ontario une protection environnementale accrue, plus solide et plus claire.

RAPPORT ANNUEL SUR LES RÉALISATIONS ET LES ENGAGEMENTS CLÉS

Réalisations 1997-1998

Protection de l'environnement

Au cours de 1997-1998, le ministère a fait de grands progrès en matière d'assainissement de l'air, notamment grâce à deux importantes initiatives et à plusieurs réalisations techniques connexes.

Dans le cadre du *Plan de lutte contre le smog en Ontario*, 45 organismes ontariens ont signé un accord qui appuie la réduction des émissions. Ils représentent une vaste coalition de représentants du secteur gouvernemental, communautaire et des affaires, qui collaborent volontairement à une réduction des émissions de 25 % d'ici 2005 et de 45 % d'ici 2015. Le ministère a également lancé *Opération air pur*, un programme d'analyse obligatoire des gaz d'échappement visant à réduire les émissions productrices de smog.

Nous avons établi une nouvelle norme provisoire pour les particules fines qui abîment le tissu pulmonaire lorsqu'elles sont inhalées et achevé de répertorier les quantités d'émissions d'oxydes d'azote (NO_x), de composés organiques volatils (COV) et de particules microscopiques dans la province -- les trois principaux polluants à l'origine du smog.

Nous avons également mis au point des normes pour neuf polluants atmosphériques d'intérêt prioritaire et apporté des améliorations considérables à nos capacités de surveillance de la qualité de l'air, grâce à des investissements dans du matériel d'avant-garde. Ceci fait partie de nos efforts visant à établir des normes environnementales élevées et à assurer le respect de celles-ci.

Les réalisations du ministère en matière de pureté de l'eau ont également été considérables. Le ministère a poursuivi ses investissements de longue date dans les activités liées à l'infrastructure de distribution d'eau et d'égouts. Nous avons établi le Fonds provincial de protection des eaux au montant de 200 millions de dollars qui répond aux préoccupations relatives à la santé et à l'environnement en fournissant de l'aide financière aux collectivités qui ont besoin de remettre en état leur infrastructure de distribution d'eau et d'égouts. Nous avons optimisé six stations de traitement d'eau qui suivent les directives concernant le trihalométhane (un sous-produit de la chloration) et qui veillent à la protection de la santé publique dans les collectivités qu'elles desservent.

Dans le cadre de la Stratégie municipale et industrielle de dépollution (SMID), sept des neuf secteurs industriels réglementés doivent maintenant se conformer aux exigences de non-toxicité de leurs rejets

dans les eaux de surface. Pour améliorer la qualité de l'eau, nous avons veillé à ce que les stations municipales d'épuration des eaux d'égout et les stations municipales de traitement d'eau soient assujetties aux taux actuels de conformité de la qualité de l'eau. Nous avons également renforcé huit objectifs prioritaires pour la qualité des eaux de surface et élaboré quatre objectifs pour l'eau potable.

Parmi nos réalisations pour assurer des écosystèmes sains, figuraient les suivantes : l'achèvement des plans de dépollution de neuf des 17 secteurs de préoccupation des Grands Lacs, et de la remise en état de trois secteurs. Pour ce qui est du problème d'entreposage et d'élimination sécuritaire des biphényles polychlorés (BPC), 46 % des BPC à activité élevée ont été mis hors service et 30 % des BPC qui sont entreposés ont été détruits de manière sécuritaire depuis 1995. Nous avons également rationalisé le processus d'évaluation environnementale en vue de prendre des décisions plus rapidement tout en respectant les impératifs écologiques.

Conservation

Le ministère a pris plusieurs mesures portant sur la conservation. Nous avons contribué, de concert avec le secteur industriel et d'autres groupes, aux Mesures volontaires et registre qui portent sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone et les engagements afférents au changement climatique. Grâce à la promotion de la réduction, de la réutilisation et du recyclage des déchets, nous avons réalisé une réduction globale de 32 % de la quantité de déchets non dangereux qui sont expédiés aux lieux d'enfouissement par rapport à l'année de référence 1987.

Nous avons poursuivi nos investissements pour améliorer notre infrastructure. L'aide financière fournie par le ministère a permis au secteur de la protection de l'environnement de croître et les recettes de ce dernier sont passées de 2,5 milliards de dollars en 1992 à 5,8 milliards de dollars en 1997.

Nous avons consolidé les réalisations passées des projets d'intendance de l'environnement. Parmi celles-ci, figuraient les projets d'amélioration des règlements sur les déchets et d'évaluation des principales installations de recyclage afin qu'elles puissent atteindre les objectifs de réduction des déchets avec plus d'efficience. Conjointement avec les entreprises, les industries et le public, nous nous efforçons de réduire la production de polluants à la source. Grâce à ces initiatives, le ministère a dépassé son objectif, qui était de réduire de 10 000 tonnes les déchets et les substances toxiques provenant des industries qui participaient aux ententes volontaires de prévention de la pollution et au Programme des promesses de prévention de la pollution.

Engagements 1998-1999

Protection de l'environnement

L'amélioration de la qualité de l'air reste en tête de liste des priorités du ministère en matière de protection de l'environnement. Dans le cadre de la mise en oeuvre du *Plan de lutte contre le smog en Ontario*, le ministère conclura des ententes d'exécution de contrat avec des entreprises du secteur du raffinage du pétrole, de la chimie organique et de la fabrication d'automobiles afin de réduire le niveau des polluants à l'origine du smog. Nous mettrons en oeuvre *Opération air pur*, le programme d'analyse obligatoire des gaz d'échappement des véhicules automobiles, pour veiller à ce que les véhicules polluants soient réparés. Les autres activités du programme portent sur l'élaboration d'une stratégie de réduction des particules fines qui abîment le tissu pulmonaire lorsqu'elles sont inhalées. Le ministère poursuivra sa surveillance des émissions atmosphériques dans la province et mettra à jour un répertoire des émissions de particules fines, des oxydes d'azote (NO_X) et des composés organiques volatils (COV), qui sont tous des polluants à l'origine du smog. Parmi les activités d'établissement des normes, figureront l'instauration de normes pour

sept polluants atmosphériques et l'achèvement de 15 propositions de normes supplémentaires pour fins de consultation. Nous établissons également des normes plus élevées pour la qualité de l'air.

Nous porterons également notre attention sur l'amélioration de la qualité de l'eau de nos lacs et de nos rivières tout en assurant la qualité élevée de l'eau potable. À cette fin, nous mettrons en oeuvre la Fondation ontarienne de régénération des Grands Lacs pour encourager des améliorations constantes de la qualité de l'eau des Grands Lacs. Le ministère mettra la dernière main à quatre nouvelles normes sur la qualité de l'eau potable. Dans le cadre du nouveau Fonds provincial de protection des eaux, au cours de l'exercice 1998-1999, le ministère circonscrira les collectivités marquées par des problèmes de santé et environnementaux, et leur octroiera une aide financière.

Le ministère prendra plusieurs mesures portant sur le maintien ou l'amélioration de nos écosystèmes. Dans le cadre de nos efforts de réduction des substances toxiques, nous réaliserons des réductions mesurables par rapport à l'année de référence 1993 des substances toxiques d'intérêt prioritaire qui posent un risque considérable pour la santé. Le ministère remplira également un rôle clé au sein d'un groupe de travail fédéral-provincial qui se consacre à l'élaboration d'une norme canadienne pour le mercure. Nous établirons des objectifs plus élevés quant à la qualité de l'eau en mettant en oeuvre huit normes sur la qualité des eaux de surface et en achevant six autres propositions de normes sur la qualité de l'eau. Les règlements afférents à la propreté de l'eau du secteur de la production d'énergie électrique et de la sidérurgie auront force exécutoire au cours de l'exercice 1998-1999, ce qui réduira les rejets de matières polluantes dans les eaux ontariennes. Nous achèverons également l'application des mesures de remise en état de deux autres secteurs de préoccupation des Grands Lacs. La publication du guide 1999-2000 de la consommation du poisson gibier de l'Ontario aidera le public à mieux comprendre l'état de nos écosystèmes aquatiques. En dernier lieu, on réduira de 20 % en moyenne le temps de traitement des évaluations environnementales et on définira précisément leurs calendriers d'exécution.

Conservation

Nous axerons nos efforts de conservation sur la réduction des polluants et des déchets et sur l'amélioration des réseaux d'égouts et des infrastructures techniques. Parmi les engagements clés, notons une réduction globale de 35 % des déchets non dangereux envoyés aux lieux d'enfouissement et l'amélioration des règlements visant le réacheminement des déchets. En collaboration avec les nombreuses entreprises environnementales de l'Ontario, nous allons concevoir de nouvelles technologies et élargir les débouchés. Nous remplirons notamment un rôle de courtier pour aider les entreprises environnementales à décrocher des projets environnementaux de l'ordre d'un demi-milliard de dollars. Nous éliminerons 12 000 tonnes supplémentaires de substances toxiques et de déchets grâce à des partenariats volontaires de prévention de la pollution et au Programme des promesses de prévention de la pollution.

ACTIVITÉS DE BASE

La structure des activités de base du ministère est la même que dans le plan d'activités de 1997-1998, exception faite de l'énergie, qui a été transférée au nouveau ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie.

Protection de l'environnement

Le ministère protège notre environnement en veillant à ce que l'air, l'eau et les sols soient d'une propreté accrue, et à ce que les écosystèmes soient plus sains pour la santé et le bien-être des Ontariennes et Ontariens. Nous surveillons l'application des règlements axés sur la protection de l'air, de l'eau et des sols.

Nous adoptons une approche concertée pour prévenir la pollution et réaliser des objectifs environnementaux communs. Nous incitons les entreprises, les collectivités et les citoyens à trouver des solutions novatrices aux problèmes environnementaux. Le ministère applique des mesures de surveillance à l'égard de l'environnement afin d'en évaluer la qualité et de juger de l'efficacité de nos activités. Nous sommes ainsi en mesure de prendre des décisions judicieuses sur le plan de l'environnement et d'établir des directives précises au moyen de politiques, de programmes, de normes et d'adoption de technologies. Le ministère coordonne les initiatives à prendre lorsqu'il y a des urgences environnementales et il veille à ce que les pollueurs nettoient et remettent en état les milieux qu'ils ont dégradés.

Conservation

Le ministère encourage une utilisation écologiquement viable de l'eau, des sols, de l'énergie et des matières premières. Pour ce faire, il vise une réduction de la consommation des ressources et une utilisation plus efficiente, un rendement accru des infrastructures de distribution d'eau et d'égouts et une meilleure intendance de l'environnement par les particuliers et les entreprises.

La conservation peut empêcher les dommages environnementaux causés par la pollution et prolonger la durée des ressources non renouvelables. Elle est également avantageuse du point de vue économique, car les ressources sont utilisées de façon plus efficiente et les coûts sont réduits pour les consommateurs et les industries. Dans le cadre de partenariats avec des industries, des municipalités, des collectivités, des organismes et le public, le ministère fournit des directives sur la réduction des polluants et des déchets, l'économie d'énergie et la conservation de l'eau. De plus, nous poursuivons notre promotion du secteur éco-industriel et encourageons la mise au point de nouvelles écotechnologies et de solutions novatrices aux problèmes de conservation.

STRATÉGIES CLÉS

Le ministère continuera de concentrer ses efforts sur les problèmes environnementaux clés qui posent un risque élevé pour l'environnement et la santé; il veillera au respect des lois environnementales et il encouragera tous les secteurs à participer à la protection et la conservation de l'environnement en Ontario.

Consolidation d'un programme environnemental amélioré, plus solide et plus clair

Le ministère consolidera un programme qui témoigne de l'importance d'avoir un environnement sain pour promouvoir la santé, attirer les investissements et favoriser la création d'emplois. Les entreprises ontariennes devraient pouvoir se concentrer sur l'avenir, sans avoir à se surveiller constamment. Parallèlement à ses règlements améliorés, plus solides et plus clairs, le ministère aura recours à un large éventail de méthodes, qui dépasseront le cadre de la réglementation, pour réaliser ses objectifs. Parmi celles-ci, figurent la sensibilisation aux problèmes environnementaux, la collaboration avec tous les secteurs pour trouver des solutions novatrices, et la négociation d'ententes multipartites. Le programme portera également sur la promotion d'activités et de technologies de protection et de conservation de l'environnement qui profitent à l'économie et qui favorisent la compétitivité des entreprises ontariennes.

Les initiatives d'intérêt prioritaire en 1998-1999 porteront entre autres sur la mise en oeuvre d'*Opération air pur* pour l'inspection et l'entretien obligatoires des véhicules automobiles dans le couloir allant de la région du grand Toronto à celle de Hamilton. *Opération air pur* réduira non seulement les gaz d'échappement responsables du changement climatique, mais également ceux qui sont à l'origine du smog. Nous travaillerons de concert avec nos partenaires dans le cadre du *Plan de lutte contre le smog en*

Ontario, qui sont déterminés comme nous à améliorer la qualité de l'air. Le ministère poursuivra également ses efforts relativement aux engagements des États américains avoisinants, responsables de plus de la moitié de notre pollution atmosphérique. Nous ferons appel aux particuliers, aux administrations gouvernementales, aux industries et aux collectivités afin qu'ils nous aident à élaborer une réponse au Protocole de Kyoto sur le changement climatique qui convienne aux Ontariennes et Ontariens. Comme par le passé, le ministère recherchera des méthodes novatrices et souples, comme la négociation pour la réduction des émissions, qui pourront être appliquées parallèlement aux normes et aux limites réglementées en vigueur. De plus, nous compterons sur nos partenaires pour veiller à la viabilité du programme de la Boîte bleue et du réacheminement des déchets. Nous incorporerons ces initiatives aux programmes existants afin de produire les résultats et de réaliser les objectifs exposés plus loin dans ce plan d'activités.

En mettant en oeuvre ce programme, le ministère jouera un rôle prépondérant en matière de consultation et d'association de particuliers, de nos partenaires du gouvernement fédéral, des administrations municipales, et des organismes environnementaux et industriels, pour la conception de nouveaux procédés en matière de protection et de conservation de l'environnement. Nous établirons des liens plus étroits avec les autres ministères, tout particulièrement le ministère de la Santé et celui des Richesses naturelles, pour offrir une approche cohérente en matière de développement durable à l'échelle du gouvernement.

Modification de nos méthodes de prestation

Des mesures de conformité mieux ciblées

L'un des principaux rôles du ministère est de veiller à ce que l'industrie, les institutions, les particuliers et les municipalités se conforment aux lois environnementales et à leurs règlements d'application. Il y parvient par divers moyens : il donne suite aux rapports du public sur les accidents écologiques, il passe en revue les demandes d'autorisation, il assiste aux réunions publiques, il mène des inspections et des enquêtes, il rend des ordonnances et il entame des poursuites contre les contrevenants.

Pour remplir ce mandat avec plus d'efficacité, le ministère concentre ses efforts sur les domaines qui profitent le plus à l'environnement. Nous recherchons constamment des moyens d'hiérarchiser nos activités afin de consacrer les ressources aux problèmes environnementaux qui sont importants ou qui posent un risque pour la santé, plutôt qu'aux problèmes de nuisance. Nous prenons notamment des mesures à l'endroit de problèmes qui ont un effet néfaste connu ou prévu sur l'environnement ou lorsqu'il y a des risques d'infractions à la loi.

Le ministère utilise déjà ou est en train d'élaborer des outils supplémentaires pour la prise de décisions qui aident à définir les tâches à l'échelle provinciale, régionale et locale et à les classer par ordre de priorité. Plus particulièrement, nous fournissons aux employés des lignes directrices pour la prestation des services et des plans de travail qui les guideront dans l'exécution de leurs tâches et l'établissement de priorités, des directives quant à la conformité pour aider le personnel à s'occuper des infractions, et des méthodes relatives aux accidents écologiques afin que le personnel sache exactement comment réagir dans ces cas.

Des méthodes de prestation novatrices

Un programme environnemental solide repose également sur des méthodes de prestation novatrices, notamment des façons d'améliorer la protection et la conservation de l'environnement sans avoir recours à la réglementation. Le ministère s'efforce d'élaborer et d'utiliser de nouvelles méthodes, comme l'aménagement des bassins versants, les ententes de partenariat, les instruments économiques, les codes de

bonnes pratiques, l'agrément, la réglementation axée sur le rendement, la médiation et l'auto-évaluation. Ces nouvelles méthodes emboîtent le pas à la tendance générale qui consiste à se servir d'un plus vaste éventail d'outils pour l'application de politiques touchant la protection de l'environnement. Elles stimulent également les améliorations environnementales efficientes et permanentes.

Amélioration de l'efficacité, de l'efficience et du service à la clientèle

Le ministère poursuivra l'amélioration de son efficacité et de son efficience en investissant dans la formation professionnelle de ses employés et dans la technologie de l'information, et en concentrant ses ressources humaines et financières sur les besoins prioritaires. L'examen continu de notre structure organisationnelle assurera une harmonisation optimale qui appuiera nos activités de base. Parmi les autres activités qui nous permettront de mieux prévoir les nouveaux problèmes d'ordre environnemental et de conservation et de prendre les mesures qui s'imposent, figurent les suivantes : l'amélioration de nos capacités de planification stratégique et à long terme; l'amélioration de nos capacités scientifiques et d'élaboration des politiques; l'amélioration des aptitudes de notre personnel à l'établissement de partenariats, à la négociation et à la gestion de programmes; et enfin, l'amélioration de la surveillance de l'environnement en vue d'en évaluer la qualité pour nous permettre de mesurer les progrès réalisés et d'en rendre compte.

MESURES CLÉS D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

ACTIVITÉ DE BASE : Protection de l'environnement			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1998-1999**
De l'air plus pur	Quantité (kilotonnes) de rejets polluants à l'origine du smog	Réduction, grâce à des mesures volontaires, des rejets d'oxydes d'azote (NOx) et de composés organiques volatils (COV) de 25 % d'ici 2005, et de 45 % d'ici 2015 (année de référence 1990) Réduction de 10 % d'ici 2015 des émissions de microparticules pouvant être inhalées (PM_{10}) **Année de référence 1990** NOx 659 kt COV 868 kt PM_{10} 221 kt	Conclure des ententes d'exécution de contrat avec des entreprises du secteur du raffinage du pétrole, de la chimie organique et de la fabrication d'automobiles Élaborer une stratégie de réduction des particules qui peuvent être inhalées Poursuivre la surveillance des émissions atmosphériques et mettre à jour un répertoire des microparticules, des oxydes d'azote et des composés organiques volatils Instaurer des normes pour sept polluants atmosphériques. Achever

			15 autres propositions de normes pour la consultation Mettre en oeuvre *Opération air pur*, un programme d'inspection et d'entretien obligatoires des véhicules automobiles
	Traitement rapide des demandes de certificats d'autorisation relatifs aux émissions atmosphériques	Réduction de 30 %, d'ici l'an 2000, du temps moyen requis pour le traitement des demandes (année de référence 1995 -- 70 jours	Réduire le temps de traitement moyen des demandes de certificats d'autorisation relatifs aux émissions atmosphériques à 60 jours, soit une réduction de 15 %
De l'eau plus propre	Toxicité des effluents industriels rejetés dans les eaux de surface	Élimination des effluents présentant une toxicité aiguë pour les poissons de la part des principales industries responsables des rejets directs d'ici l'an 2002 (année de référence 1991 -- taux positif de 74 %)	Vérification menée par le ministère ou auto-surveillance de 7 des 9 secteurs industriels réglementés Les deux autres secteurs industriels devront répondre à des exigences d'essais toxicologiques
	Pourcentage des stations municipales de traitement d'eau qui observent les normes	Respect des normes par la totalité des installations	Maintenir un taux de conformité de 98 % Achever quatre nouvelles normes sur la qualité de l'eau potable

ACTIVITÉS DE BASE : Protection de l'environnement

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 1998-1999
Des écosystèmes sains	Pourcentage des mises en garde quant à la consommation de poisson gibier	Réduction de 10 % d'ici l'an 2010 du pourcentage annuel de mises en garde quant à la consommation du poisson gibier des Grands Lacs (année de référence 1995 -- 570 mises en garde)	La surveillance permanente du poisson gibier des Grands Lacs permettra de suivre les progrès réalisés Publier le guide 1999-2000 de la consommation du poisson gibier de l'Ontario
	Volume des rejets de	Réduction de 30 % des	Obtenir des réductions

	polluants toxiques clés dans l'environnement	rejets de benzo(a)pyrène (année de référence 1993 -- 21 700 kg), de 26 % des rejets de mercure (année de référence 1993 -- 5 100 kg), de 37 % des rejets de HAP (exclusion faite du benzo(a)pyrène) (année de référence 1993 -- 459 tonnes) et de 71 % des rejets de dioxines et de furannes (année de référence 1993 -- 689 TEQ)	cumulées : du benzo(a)pyrène -- 24 % du mercure -- 22 % des HAP -- 28 % des dioxines et furannes -- 71 % Mener des consultations sur les mesures de réduction du mercure Établir un groupe de travail fédéral/provincial pour élaborer une norme nationale sur le mercure Les règlements du secteur de la production d'énergie électrique et de la sidérurgie afférents à la propreté de l'eau deviennent exécutoires
	Remise en état des secteurs de préoccupation des Grands Lacs conformément aux plans d'assainissement	Mise en oeuvre totale des mesures de remise en état de 8 secteurs en vertu des plans d'assainissement d'ici l'an 2000	Achever la mise en oeuvre des mesures de remise en état de cinq secteurs de préoccupation Mettre sur pied la Fondation ontarienne de régénération des Grands Lacs pour l'amélioration de la qualité de l'eau
	Volume de biphényles polychlorés (BPC) détruits et mis hors service	Mise hors service, d'ici l'an 2000, de 90 % des BPC à activité élevée utilisés à l'heure actuelle (année de référence 1994 -- 10 600 tonnes) Destruction, d'ici l'an 2000, de 50 % des BPC à activité élevée qui sont entreposés à l'heure actuelle (année de	Le volume des BPC à activité élevée utilisés à l'heure actuelle et mis hors service augmentera à 55 % par rapport à 46 % à l'heure actuelle Le volume des BPC à activité élevée entreposés à l'heure actuelle et qui seront détruits augmentera à 38 % par

		référence 1994 -- 18 600 tonnes)	rapport à 30 % à l'heure actuelle

ACTIVITÉS DE BASE : Protection de l'environnement

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 1998-1999
Des écosystèmes sains (suite)	Traitement rapide des demandes d'évaluations environnementales (EA)	Réduction du délai moyen pour les décisions ministérielles relatives aux EA de 22 mois à 7,5 mois Réduction d'au moins 50 % du délai moyen pour les décisions de la Commission des évaluations environnementales relatives aux EA, délai qui devrait alors être de moins de 2 ans	Réduire de 20 % le délai moyen pour les décisions ministérielles, délai qui devrait alors être de moins de 18 mois Mettre en oeuvre un calendrier d'exécution des évaluations environnementales Réduire de 50 % le délai, qui devrait alors être de moins de 2 ans
	Nombre de municipalités qui adoptent des politiques ou stratégies environnementales	Amélioration constante pour obtenir un taux de participation des municipalités de 90 % (646 municipalités à l'heure actuelle)	Aider 20 municipalités à mettre en oeuvre des politiques ou stratégies environnementales efficaces

ACTIVITÉ DE BASE : Conservation

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 1998-1999
Conservation des ressources	Réduction des déchets non dangereux envoyés aux lieux d'enfouissement	Réduction progressive des déchets non dangereux envoyés aux lieux d'enfouissement pour atteindre l'objectif de 50 % (année de référence 1987)	Réduire de 35 % la totalité des déchets non dangereux envoyés aux lieux d'enfouissement
Efficience de l'infrastructure	Croissance des ventes de l'industrie de l'environnement de l'Ontario	Réalisation d'un chiffre d'affaires de plus de 10 milliards de dollars par an par l'indutrie de l'environnement de l'Ontario d'ici 2001	Présenter des possibilités de projets d'au moins un demi-milliard de dollars aux sociétés environnementales grâce à des ateliers, des missions commerciales et la diffusion de renseignements commerciaux

	Valeur des dépenses en immobilisations reportées grâce à : - l'exécution de recommandations issues d'études d'optimisation et d'efficience - l'accroissement de l'intégration de mesures de conservation à l'exploitation de l'infrastructure de distribution d'eau et d'égouts	Report de 10 % des dépenses totales annuelles en immobilisations grâce à : - l'exécution de recommandations issues d'études d'optimisation et d'efficience - l'intégration accrue de mesures de conservation à l'exploitation de l'infrastructure de distribution d'eau et d'égouts	Reporter 10 % des dépenses en immobilisations
	Nombre de réseaux d'égout et d'adduction d'eau appartenant à la province et cédés aux municipalités	230 réseaux d'égout et d'adduction d'eau appartenant à la province cédés aux municipalités d'ici la fin de 1999	Céder 80 % des réseaux d'égout et d'adduction d'eau d'une municipalité ou d'une région aux administrations municipales

ACTIVITÉS DE BASE : Conservation

Buts/Résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1998-1999**
Intendance de l'environnement	Niveau de participation au *Plan de lutte contre le smog en Ontario* pour la réduction des polluants à l'origine du smog en Ontario	Une participation accrue au *Plan de lutte contre le smog en Ontario* 44 organismes sont actuellement inscrits au Plan	Inciter 12 organismes, entreprises ou associations à se joindre au *Plan de lutte contre le smog en Ontario*
	Diminution de la quantité (tonnes) de substances et de déchets toxiques produite grâce à des ententes volontaires de prévention de la pollution et au Programme des promesses de prévention de la pollution	Réduction additionnelle de 200 000 tonnes d'ici 2010 (par rapport à 1996)	L'Ontario diminuera de 12 000 tonnes supplémentaires les substances et déchets toxiques grâce à des ententes volontaires de prévention de la pollution et au Programme des promesses de prévention de la pollution
	Nombre d'industries de l'Ontario qui adoptent des systèmes de gestion de l'environnement reconnus	1 000 installations dotées d'un système de gestion de l'environnement reconnu d'ici l'an 2003	Établir le nombre d'installations déjà inscrites Aider 30 entreprises à

			adopter un système de gestion de l'environnement reconnu

DONNÉES RÉELLES PROVISOIRES SUR LES DÉPENSES DU MINISTÈRE PAR ACTIVITÉ DE BASE POUR 1997-1998*

Ministère de l'Environnement

Fonctionnement	145 millions de $**
Immobilisations	100 millions de $
	1 510 employés***

Protection de l'environnement

Fonctionnement	101 millions de $
Immobilisations	63 millions de $
	1 150 employés

Conservation

Fonctionnement	8 millions de $
Immobilisations	37 millions de $
	70 employés

Administration interne

Fonctionnement	36 millions de $
Immobilisations	s.o.
	290 employés

* Selon la méthode comptable du CCVSP.

** Remarque : Les dépenses de fonctionnement totales prévues à la fin de l'exercice de 158 millions de dollars comprenaient des dépenses de 13,5 millions de dollars pour l'énergie,, une activité de base qui ne figure plus dans le schéma.

*** Le nombre d'employés exclut le personnel affecté à l'énergie.

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

PLAN DES AFFECTATIONS 1998-1999 APPROUVÉES PAR LE MINISTÈRE PAR ACTIVITÉ DE BASE*

Ministère de l'Environnement

Fonctionnement	143 millions de $
Immobilisations	80 millions de $
	1 510 employés

Protection de l'environnement

Fonctionnement	99 millions de $
Immobilisations	65 millions de $
	1 150 employés

Conservation

Fonctionnement	5 millions de $
Immobilisations	15 millions de $
	70 employés

Administration interne

Fonctionnement	39 millions de $
Immobilisations	s.o.
	290 employés

* Selon la méthode comptable du CCVSP.

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

PERSONNES À CONTACTER

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Prière de contacter les personnes suivantes :

Division de la gestion interne

John Stager (416) 314-7384, télécopieur : (416) 314-7858
Chef intérimaire, Planification ministérielle et évaluation
Ministère de l'Environnement
11e étage
135, av. St. Clair Ouest
Toronto ON M4V 1P5

Bureau du ministre

Tobin Lambie (416) 314-6739

Division de la conservation et de la prévention

Stephen Carty (416) 314-7201, télécopieur : (416) 314-0444

Division des normes et des sciences environnementales

David Cook (416) 314-7888, télécopieur : (416) 314-7889

Division des opérations

Frank Wilson (613) 548-6902, télécopieur : (613) 548-6908

On peut se procurer d'autres exemplaires du plan d'activités en appelant le Centre d'information au 1 800 565-4923 ou en visitant le site Internet du ministère à l'adresse : http://www.ene.gov.on.ca

Haut | Documents connexes | Page d'accueil du ministère de l'Environnement et de l'Énergie | English

Ontario
Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario.

© 1998, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. Dernière mise à jour : 24 juin 1998.

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. On ne peut garantir que l'information est à jour ou exacte. Les lecteurs devront vérifier l'information avant de s'en servir.